



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agents des brigades departementales de reserve

Question écrite n° 46046

Texte de la question

M. Jean-Michel Couve appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur l'inquietude des brigadiers de reserve de la poste du Var face a la menace de suppression de cette equipe au 2 janvier 1997. Ces personnels titulaires, dont la principale fonction est le remplacement et l'interim des chefs d'etablissements responsables de bureaux de poste, garantissent la continuite du service public postal lors de l'absence d'un receveur. Ils jouent ainsi un role primordial dans le maintien de la presence postale en milieu rural, et participent, par la continuite d'un service public de proximite, au bien-etre de populations souvent penalisees par la desertification. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour repondre aux inquietudes reelles de ces personnels dont la disparition porterait une grave atteinte au lien fondamental qui existe entre l'activite postale et un aménagement equilibre du territoire.

Texte de la réponse

Dans les moyens et petits bureaux de poste, les absences du responsable de l'etablissement sont traditionnellement couvertes par du personnel specialise : les brigadiers departementaux. Le souci de maintenir la qualite et la continuite du service necessite, en cas d'indisponibilite des brigadiers, le recours egalement aux agents de ces bureaux ou, encore, a d'autres moyens, notamment en personnels contractuels, competents pour effectuer ces taches. Dans le cadre de son developpement, La Poste opere actuellement une restructuration de son reseau de bureaux, afin d'adapter l'ensemble des moyens dont elle dispose aux besoins du public. A cet effet, elle est amenee a revoir les missions des personnels de ces etablissements, qui devront desormais s'orienter davantage vers l'offre de produits a la clientele. Cette restructuration conduira La Poste a faire evoluer les activites des agents appeles a remplacer les chefs d'etablissements vers ces nouvelles missions. Il convient egalement de souligner que cette reorganisation interne n'alternera, en aucune maniere, le fonctionnement des bureaux de poste vis-a-vis de leur clientele. S'agissant plus particulierement de la brigade departementale du Var, qui compte actuellement 26 agents, aucune evolution notable de ses effectifs n'est prevue dans l'immediat.

Données clés

Auteur : [M. Couve Jean-Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46046

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6414

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1220